

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 543 relatif aux élus délégués au Conseil représentatif de la Côte française des Somalis

n° 543

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances (spécialement l'article 13) : Vu les procès-verbaux des réunions en date des 14 et 28 mars 1946 de la Commission de recensement des votes désignée par arrêté n° 380 du 12 mars 1946 et les proclamations des résultats.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont déclarés élus délégués au Conseil représentatif de la Côte française des Somalis : A) Collège des citoyens. M. Lippmann. M. Bertrand. M. Carretero. M. Oliva. M. Goyon. M. Rouckert. B) Collège des non-citoyen. Collège somali. M. Bille Douale Ismail. M. Djama Ali. Collège aralie. M. Saïd Ali Coubèche. M. Ahmed Ben Ahmed. Collège dankali. M. Yousseuf Abdallah. M. Abdallah Ali. Art. 2

- Le présent arrêté. qui donnera lieu a des mesures de publicité extraordinaires, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. Chalvet.